

COMITÉ CONSULTATIF SUR LE PATRIMOINE

«Nous sommes soucieux d'offrir à l'ensemble des familles d'aujourd'hui, ainsi qu'aux prochaines générations, un héritage patrimonial digne de la communauté extraordinaire que nous formons, nous entrevoyons avec confiance et optimisme le résultat de cette consultation qui pourrait marquer une date importante dans l'histoire de Saint-Joseph-du-Lac»

Pour Alain Guindon et les membres de son conseil, la mise sur pied d'un comité chargé d'étudier l'ensemble des scénarios visant à assurer la pérennité du patrimoine bâti s'inscrit en droite ligne avec les principes d'éthique de travail d'une administration qui œuvre jour après jour au mieux-être d'une communauté jeune et fière.

C'est par le biais d'un court sondage transmis avec le compte de taxes que la population Joséphoise sera appelée à prendre position dans ce dossier. De façon anonyme, les contribuables répondront s'ils sont en accord, ou non, à ce que la municipalité aille de l'avant avec ce projet. Cette façon de faire témoigne de notre volonté de continuer à œuvrer en toute transparence dans l'ensemble des dossiers qui concernent notre population. Évidemment, nous souhaitons que nos concitoyens se mobilisent et se rangent derrière nous afin d'assurer la sauvegarde de notre église.

POURQUOI CE SONDAGE CONSULTATIF?

L'analyse architecturale menée par TLA et associés démontre que le bâtiment de l'église a un besoin urgent de travaux à court, moyen et long terme. Construit de 1880 à 1890, le bâtiment nécessite des travaux de toiture et de maçonnerie. À l'unanimité, le conseil municipal a reconnu l'importance de préserver le patrimoine historique immobilier représenté par l'église située au cœur de la municipalité.

Actuellement, la Paroisse Saint-François-d'Assise assume elle-même les coûts d'opération mais elle n'est pas en mesure d'investir les coûts requis pour les réparations majeures qui doivent être effectuées. Par conséquent, la municipalité désire procéder à cet investissement conditionnellement à l'achat de l'église au montant symbolique de 1\$.

Même si sa fonction religieuse est de moins en moins requise par l'ensemble de la population, sa valeur historique indéniable en fait le témoin privilégié de nos racines et de notre identité de Joséphois et de Joséphoises. C'est notre image auprès des milliers de visiteurs qui viennent à chaque année cueillir des pommes ou se ressourcer dans notre nature.

Soucieux de préserver ce patrimoine collectif, le conseil municipal propose d'assumer les coûts des réparations du bâtiment qui resteront après avoir mené une vaste campagne de financement qui s'étendra à l'ensemble de la communauté, englobant du même coup la communauté d'affaire locale ainsi que les élites politiques régionales. Cela impliquera de procéder à un règlement d'emprunt d'un montant final qui ne dépassera pas 500 000\$, soit une augmentation annuelle de taxes ne dépassant pas 0,01295\$ du 100\$ d'évaluation.

Sur une période de 10 ans, cette augmentation annuelle représente :
Pour une évaluation foncière de 100 000\$ = une augmentation de 12,95\$ par année
Pour une évaluation foncière de 200 000\$ = une augmentation de 25,90\$ par année

AVANT LE 15 MARS 2010, les citoyens sont invités à répondre à cette question :

«Êtes-vous en accord ou opposé à ce que le conseil municipal procède à un règlement d'emprunt pouvant aller jusqu'à 500 000\$, afin d'assumer les coûts des réparations de l'église de Saint-Joseph-du-Lac, et ce après avoir mené une vaste campagne de financement qui s'étendra à l'ensemble de la communauté, englobant du même coup la communauté d'affaire locale ainsi que les élites politiques régionales. En outre, cet investissement serait conditionnel à l'achat de l'église au montant symbolique de 1\$. »

Qui devrait répondre au sondage?

Tous les contribuables de Saint-Joseph-du-Lac, peu importe leur sentiment religieux. Une seule réponse par compte de taxes.

Comment répondre?

Cochez une seule réponse à la question inscrite au verso de cette feuille et postez-la rapidement à l'aide de l'enveloppe de retour préaffranchie incluse à votre compte de taxes, au plus tard le 15 mars prochain.

Que fera-t-on de votre réponse?

Votre contribution à ce sondage est tout à fait anonyme. Les résultats seront affichés sur le site internet de la municipalité et publiés dans les journaux locaux. Selon les résultats, le conseil municipal ira ou non de l'avant avec ce projet.

Vous voulez vous impliquer?

Vous désirez faire partie du Comité consultatif sur le patrimoine? Contactez madame Colette Beaudoin en appelant le (450) 623-1072 ou en lui envoyant un courriel au cbeaudoin@sjdl.qc.ca.

BESOIN DE PLUS D'INFORMATION?

Contactez madame Colette Beaudoin en appelant le (450) 623-1072 ou envoyez un courriel au cbeaudoin@sjdl.qc.ca.